

Compte rendu de séance

Séance du 23 Octobre 2014

L' an 2014 et le 23 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de SERRA Jean-Pierre Maire

Présents : M. SERRA Jean-Pierre, Maire, Mmes : JOBSON Myriam, LAFILLE Isabelle, MM : BOLZANI Christian, BOLZANI Sébastien, DUNY Olivier, NOBLE Gérald, TREMBLOT DE LA CROIX Victor, VIARDET Joël

Excusées : Mmes Claudie ODILLE, Carole LEBON(procuration Olivier DUNY)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 20/10/2014

Date d'affichage : 20/10/2014

A été nommé(e) secrétaire : M.Joel VIARDET

SOMMAIRE

1°) Compte rendu des réunions des commissions.

a) Fusion des Intercommunalités en Pays Barséquanais.

En préconisant la fusion des intercommunalités de :

- * Communauté de communes de l'Arce et l'Ource,
- * Communauté de communes du Barséquanais,
- * Communauté de communes de la Région des Riceys,

Le Préfet nous offre la chance de :

- mobiliser nos ressources et nos volontés au service d'un intérêt qui dépasse celui de nos structures prises individuellement,
 - avoir enfin un territoire à la mesure des projets qui l'animent.
- 3 compétences obligatoires à décider avant fin 2014 :
- Développement économique,
 - Sociale et périscolaire,
 - Environnement.
- 1 compétence obligatoire complémentaire pour 2016 :
- Gestion des rivières.

b) Protocole LEADER sur le territoire de la Côte des Bar.

Madame La Présidente de la communauté de communes du Barséquanais, propose que la CCB soit désignée comme structure porteuse.

2°) Délibération modificative sur l'exonération partielle de la taxe d'aménagement perçue par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité un abattement de 50 % pour les prêt à taux 0 soit 1,50 %.

Pour les autres, le taux reste inchangé soit 3%.